



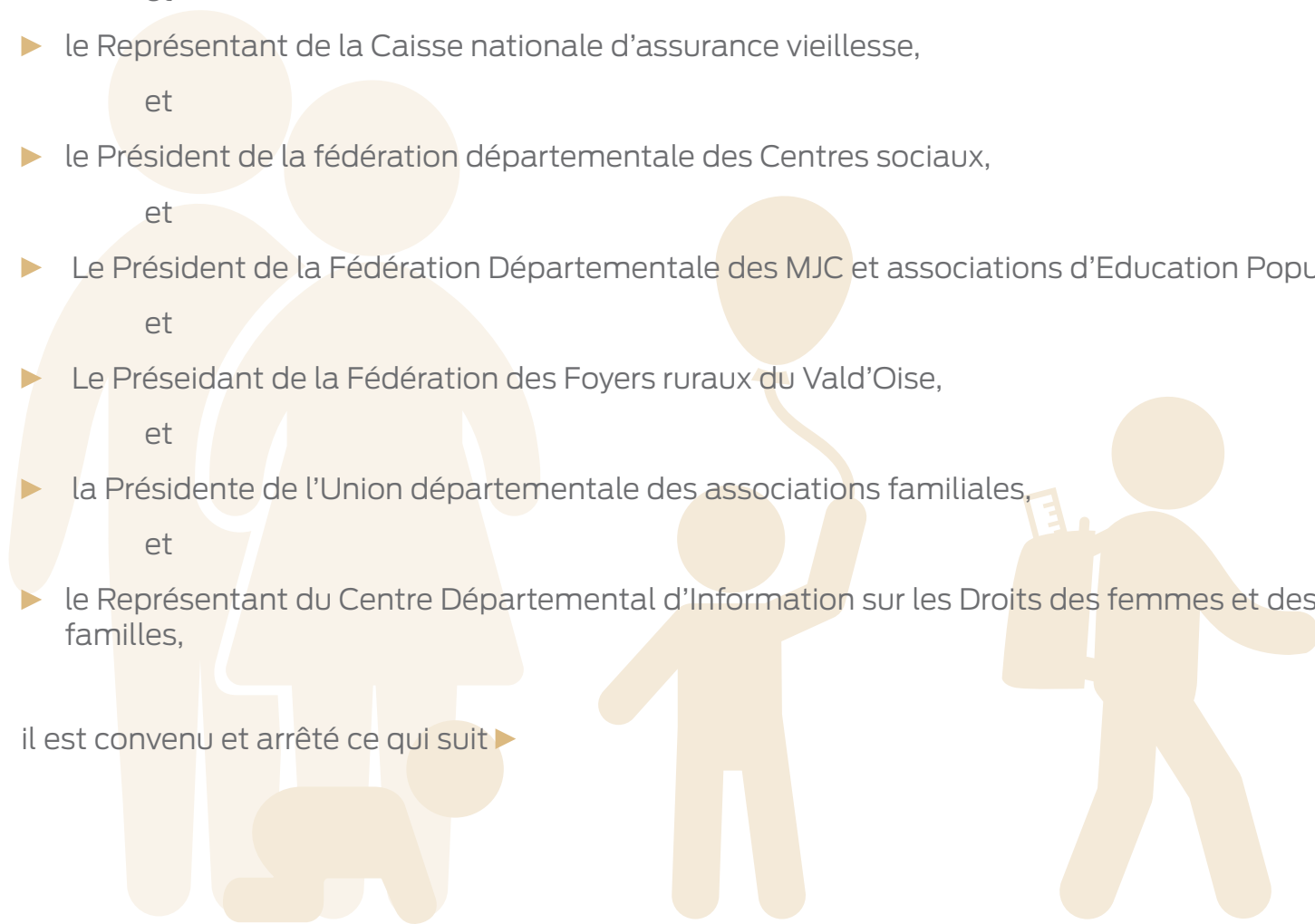
# Schéma départemental des services aux familles du Val d'Oise

-----  
2020-2023

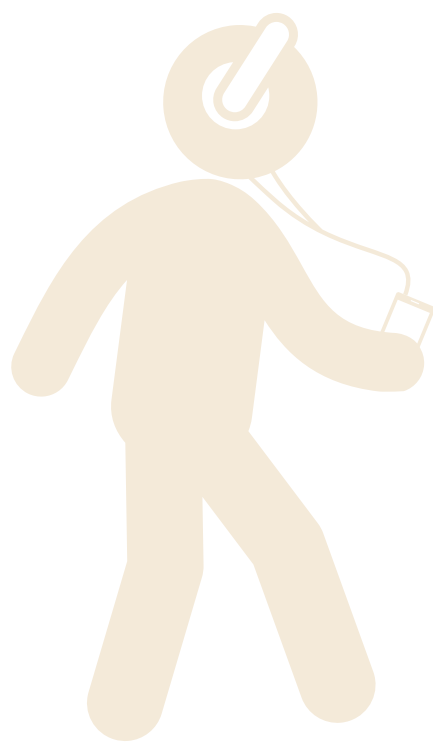
Entre :

- ▶ le Préfet du département ci-après dénommé « l'État »,  
et
- ▶ la Présidente du Conseil départemental ou son représentant,  
et
- ▶ la Présidente du Conseil d'administration et la Directrice Générale de la Caisse d'allocations familiales,  
et
- ▶ le Représentant de l'Union des Maires du Val d'Oise,  
et
- ▶ le Président du Conseil d'administration et le Directeur de la Mutualité Sociale Agricole,  
et
- ▶ la Directrice académique des services de l'Éducation nationale,  
et
- ▶ la Directrice territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse du Val d'Oise,  
et
- ▶ le Représentant de la Maison Départementale des Personnes Handicapées,  
et
- ▶ le Représentant de la Caisse nationale d'assurance vieillesse,  
et
- ▶ le Président de la fédération départementale des Centres sociaux,  
et
- ▶ Le Président de la Fédération Départementale des MJC et associations d'Education Populaire  
et
- ▶ Le Préseidant de la Fédération des Foyers ruraux du Vald'Oise,  
et
- ▶ la Présidente de l'Union départementale des associations familiales,  
et
- ▶ le Représentant du Centre Départemental d'Information sur les Droits des femmes et des familles,

il est convenu et arrêté ce qui suit ▶



04	Préambule
06	Bilan du précédent Schéma
10	Orientations stratégiques et plan d'action
15	Gouvernance du Schéma
17	Modalités de mise en œuvre du Schéma
17	Suivi et évaluation
17	Modification et résiliation du Schéma
20	Annexes

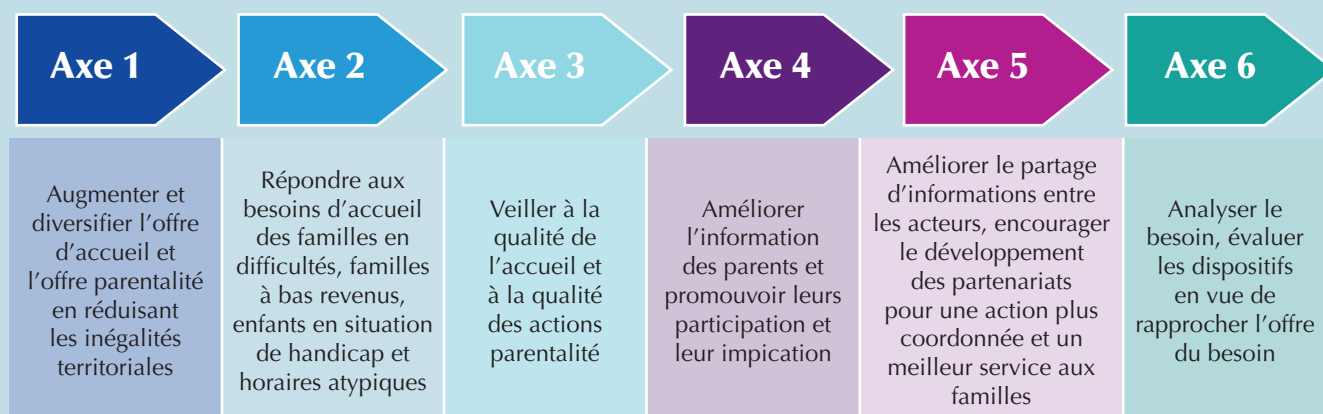


# SOMMAIRE

# PREAMBULE

La politique d'accueil de la petite enfance contribue à la mise en œuvre de la politique familiale, de la politique sanitaire et sociale, de la politique de l'emploi et de la politique éducative.

Le premier SDSF était organisé autour de 6 axes stratégiques



## PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le Schéma départemental des Services aux Familles (SDSF) du Val d'Oise rassemble, depuis 2016, les partenaires pilotant les politiques publiques de la petite enfance et de soutien à la parentalité, inscrits dans une démarche de coordination, sous l'égide du Préfet autour d'axes stratégiques et d'objectifs visant à :

- Consolider le partenariat et la coordination des acteurs au service du jeune enfant et de ses parents
- Assurer un maillage et une couverture territoriale du pilotage politique de l'accueil du jeune enfant et du soutien à la parentalité
- Élaborer une politique partagée de la petite enfance et du soutien à la parentalité autour d'enjeux communs et valorisant les compétences parentales.

En 2017, la politique d'animation de la vie sociale est venue compléter les axes stratégiques du Schéma par l'annexion du schéma départemental d'animation de la vie sociale (SDAVS) au SDSF.

Lors de sa séance plénière du 22 octobre 2019, le Comité stratégique du SDSF a statué sur la méthode et la démarche d'évaluation du Schéma en s'appuyant sur les services d'un cabinet extérieur (cabinet ENEIS by KPMG). Le Comité a également acté le principe d'un renouvellement du SDSF pour une période courant de 2020 à 2023 en élargissant son périmètre par l'intégration de la politique jeunesse. De plus, deux enjeux transversaux y seront intégrés : la lutte contre les violences faites aux femmes et l'égalité femmes/hommes. Enfin, le schéma intégrera les orientations de la stratégie de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté ainsi que celles relatives à la Prévention et la Protection de l'Enfance.

## BILAN PARTAGÉ DU PRÉCÉDENT SCHÉMA

Le bilan du SDSF et du SDAVS, réalisé par le cabinet ENEIS by KPMG et annexé au présent Schéma, s'appuie d'une part, sur un état des lieux des actions menées transmis par les partenaires au travers des indicateurs fixant les objectifs et d'autre part, sur des entretiens menés auprès des acteurs du Schéma dans une approche qualitative.

Le bilan du SDSF met en lumière des réalisations significatives notamment celles du développement de l'offre petite enfance (labellisation de crèches AVIP, création de micro-crèches etc.) ou encore la forte synergie partenariale dans la politique de soutien à la parentalité ayant engagé notamment la mise en œuvre d'une semaine de la parentalité "Être parent, une aventure" et la tenue d'un forum des acteurs de la parentalité.

Le bilan du premier SDSF fait apparaître une démarche ambitieuse justifiant la nécessité de mettre en place une stratégie globale resserrée autour d'objectifs phares et mesurables.

La dynamique partenariale a été un réel moteur pour la mise en œuvre des orientations du Schéma et l'implication forte des partenaires est à saluer. Toutefois, le constat d'une gouvernance peu lisible et manquant de transversalité entre les différentes thématiques a été partagé. Les partenaires souhaitent une redéfinition du modèle de gouvernance. De plus, il est apparu essentiel d'associer les familles du territoire aux instances de gouvernance dans une démarche de démocratie sociale.

## DÉMARCHE COLLECTIVE DE RENOUELEMENT DU SCHÉMA

La procédure de renouvellement du Schéma s'est appuyée sur une démarche participative en associant l'ensemble des acteurs des politiques publiques à destination des familles du Val d'Oise. Ainsi, sur la base du bilan partagé, les partenaires ont déterminé la préfiguration du schéma 2020-2023 dans le cadre de groupes de travail collectifs. La méthode participative a permis de valoriser le retour d'expérience du premier schéma et de conjuguer les expertises complémentaires des acteurs de terrain. Le Schéma 2020-2023 a pour ambition d'engager une coopération forte et efficace des partenaires afin d'apporter des services de qualité répondant aux besoins des familles Val-d'Oisiennes.



# BILAN DU PRÉDÉCENT SCHÉMA

À l'échéance du premier Schéma départemental des services aux familles portant sur la période 2016-2019, un bilan concerté a été réalisé par la compilation des données quantitatives et des entretiens menés avec les acteurs du Schéma.

Ce bilan fait apparaître des réalisations significatives sur l'ensemble des axes stratégiques.

## Bilan du SDSF 2016-2019

### Axe 1

Augmenter et diversifier l'offre d'accueil et l'offre parentalité en réduisant les inégalités territoriales

- +18,2%** de places en accueil collectif en zone prioritaire
- + 100%** de micro-crèches entre 2016 et 2019
- + 8%** de places de scolarisation avant 3 ans
- + 48%** de centres sociaux développant des actions d'accompagnement à la parentalité
- + 100%** un taux de recours à la médiation familiale qui a doublé (15,1 en 2018 contre 7,5 en 2016)

Légère dégradation du taux de couverture globale (-1%) : fermetures de places + augmentation des effectifs

Baisse de 4 % entre 2015 et 2018 de l'offre globale théorique (AM agréée en activité et autorisation EAJE) – le ratio global modes d'accueil perd 2,5 points : de 49,8 places à 47,3 places pour 100 enfants

Pas de mise en place d'une nouvelle aide envisagée sur l'embauche d'une assistante maternelle

Un ciblage insuffisant de l'est du territoire

### Axe 2

Répondre aux besoins des familles en difficulté, familles à bas revenus, enfants en situation de handicap et horaires atypiques

Un développement important de l'offre petite enfance, avec notamment :

- 6 crèches AVIP labellisées en 2018, contre aucune en 2016
- 47% d'enfants en situation de handicap accueillis en EAJE

**- 40%** des enfants bénéficiaires de la subvention du CD en EAJE entre 2015 et 2018

### Axe 3

Veiller à la qualité de l'accueil et à la qualité des actions parentalité

- +10% d'ETP au sein des RAM
- 5% d'assistant-e-s maternel-le-s pour 1 ETP RAM
- +12% d'actions de soutien à la parentalité soutenues
- +12% d'actions labellisées et conventionnées
- 20% de demandes de label rejetées

La constitution d'un sous-groupe qualité dans les micro-crèches, avec des directeurs de micro-crèches du territoire et des partenaires

La création d'un poste de coordinatrice CAF des MAM sur le département

Une concertation au sein des Comités techniques inter-partenariaux REAAP, CLAS, MF / ER

### Axe 4

Améliorer l'information des parents et promouvoir leurs participation et implication

Initiative coordonnée : animation d'un Forum parentalité en 2016 ainsi que la semaine de la Parentalité "Être parent une aventure". Création du site internet "reaap.org"

La constitution d'un sous-groupe parentalité/ petite enfance recensant les actions parentalité existantes en EAJE et les modalités de mise en oeuvre

La création du réseau des porteurs de projet CLAS et la mise en place d'une formation destinée aux coordinateurs CLAS en 2018

+44% d'actions organisées dans le cadre de "Être parent une aventure" entre 2016 et 2018

3 fois plus d'actions REAAP sur la thématique "Relation famille/école" (3 en 2016, 9 en 2018)

### Axe 5

Améliorer le partage d'informations entre les acteurs, encourager le développement des partenariats pour une action plus coordonnée et un meilleur service aux familles

Une montée en charge du nombre de visites sur le site monenfant.fr suite à la refonte éditoriale. Création de 5 Points Conseil Petite Enfance

La mise en place par le réseau CAF de 3 sessions de formation annuelles des coordinatrices petite enfance

L'enrichissement du répertoire des dispositifs existants sur la parentalité et les partenaires et sa mise en à jour annuelle

+ 150% de formations réalisées auprès des RAM

1 journée thématique départementale organisée pour les MAM et 1 formation réalisée à destination des MAM

### Axe 6

Analyser le besoin, évaluer les dispositifs en vue de rapprocher l'offre du besoin

La réalisation de diagnostics territoriaux dans le cadre du déploiement des CTG

La construction d'un référentiel d'évaluation sur l'implication des parents dans le CLAS

5 diagnostics CTG recensés en 2018, contre aucun en 2016

# Bilan du SDAVS 2016-2019

## Axe 1

Rendre lisible  
l'animation de la  
vie sociale sur le  
département et faciliter  
l'accès aux structures

La mise en œuvre d'une stratégie de communication qui a permis une meilleure lisibilité de l'action des CS

Un renforcement des actions permettant la compréhension de la dimension de l'AVS par les élus

Une dynamisation de la veille commune et la prise en compte des réalités sociales du territoire

L'inscription obligatoire de la démarche « d'aller vers » dans les projets sociaux des structures

**2 fois plus** de temps de concertation organisés avec les acteurs en 2018 qu'en 2017

**2 fois plus** de réseaux locaux parentalité en 2018 qu'en 2017

**+37,5%** en moyenne de bénévoles dans le pilotage des structures entre 2017 et 2018

**+29%** d'actions CLAS portées par les structures entre 2017 et 2018

La réalisation d'un diagnostic déterminant les zones prioritaires du département et l'identification d'actions par EPCI dans le cadre du déploiement des CTG

L'accompagnement par la fédération départementale de 6 nouvelles structures associatives

Une incitation à développer la dimension participative dans le projet social des structures AVS

Une incitation à développer des actions parentalité et actions liées au vieillissement

## Axe 2

Parvenir à une  
couverture équitable  
et suffisante en  
fonction des besoins  
des habitants et des  
territoires prioritaires

**+20%** de bénévoles d'activité réguliers en 2018 qu'en 2017

**+15%** de bénévoles d'activité occasionnels en 2018 qu'en 2017

**+35%** de structures AVS ayant un directeur disposant d'un diplôme

**+25%** de structures AVS avec un référent famille disposant d'un diplôme adapté



### Axe 3

Accompagner la qualité des projets sociaux et d'animation locale

La réalisation pour diffusion large de deux plaquettes de présentation des procédures d'agrément et de renouvellement d'agrément

Des instances locales inter-partenariales rendues obligatoires grâce au rôle de la CAF

Le développement du principe de co-qualification des bénévoles des centres animés par la fédération départementale

### Axe 4

Mettre en place une gouvernance en appui du schéma de services aux familles et réaliser une analyse partagée du champ de l'animation de la vie sociale

La convergence des orientations politiques entre CAF et politique de la ville et la concertation accentuée entre les différents représentants en 2018

La définition des modalités opérationnelles (composition, échéancier) de concertation entre les acteurs du département et les fédérations

Malgré la définition de l'engagement de chaque signataire pour le développement du plan, un portage politique à renforcer

Peu ou pas d'indicateurs d'évaluation quantitatifs et qualitatifs de suivi des axes de développement du schéma

# ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

L'identification des orientations stratégiques et du plan d'action qui en découle s'est effectuée à travers une démarche participative associant l'ensemble des partenaires.

Ainsi, le séminaire partenarial du 26 janvier 2020 a permis de dégager un certain nombre d'axes stratégiques et d'actions opérationnelles associées ainsi que des leviers d'amélioration de la gouvernance.

Ces propositions ont été présentées au Comité stratégique qui s'est réuni en formation restreinte (Préfet, DDCS, Conseil Départemental et CAF) le 4 février 2020 afin de pré-valider les axes stratégiques et de préciser les attentes en termes de structuration du schéma et de gouvernance.

Les recommandations du comité stratégique ont été prises en compte par le séminaire partenarial organisé le 26 février 2020 pour ajuster des propositions.

Le Comité stratégique qui s'est réuni dans sa séance plénière du 10 mars 2020 a validé les orientations stratégiques, les objectifs opérationnels et la définition du plan d'action proposé issus des concertations partenariales.

Le nouveau Schéma intègre donc un périmètre d'action élargi avec quatre thématiques d'intervention :

- ▶ Petite enfance
- ▶ Parentalité
- ▶ Jeunesse
- ▶ Animation de la vie sociale

En outre, le Comité a décidé que le SDSF 2020-2023 s'articulera autour des trois orientations stratégiques communes aux champs thématiques

## Axe 1 : Agir dans les territoires

*Développer les services aux familles en privilégiant les zones moins bien pourvues*

La couverture des besoins des familles nécessite une réflexion sur le maillage territorial des structures et des offres propres à chaque thématique. Il s'agit d'identifier les territoires sur lesquels l'implantation d'équipements ou l'offre de services répondent à un besoin des familles.

## Axe 2 : Agir pour l'inclusion de toutes les familles

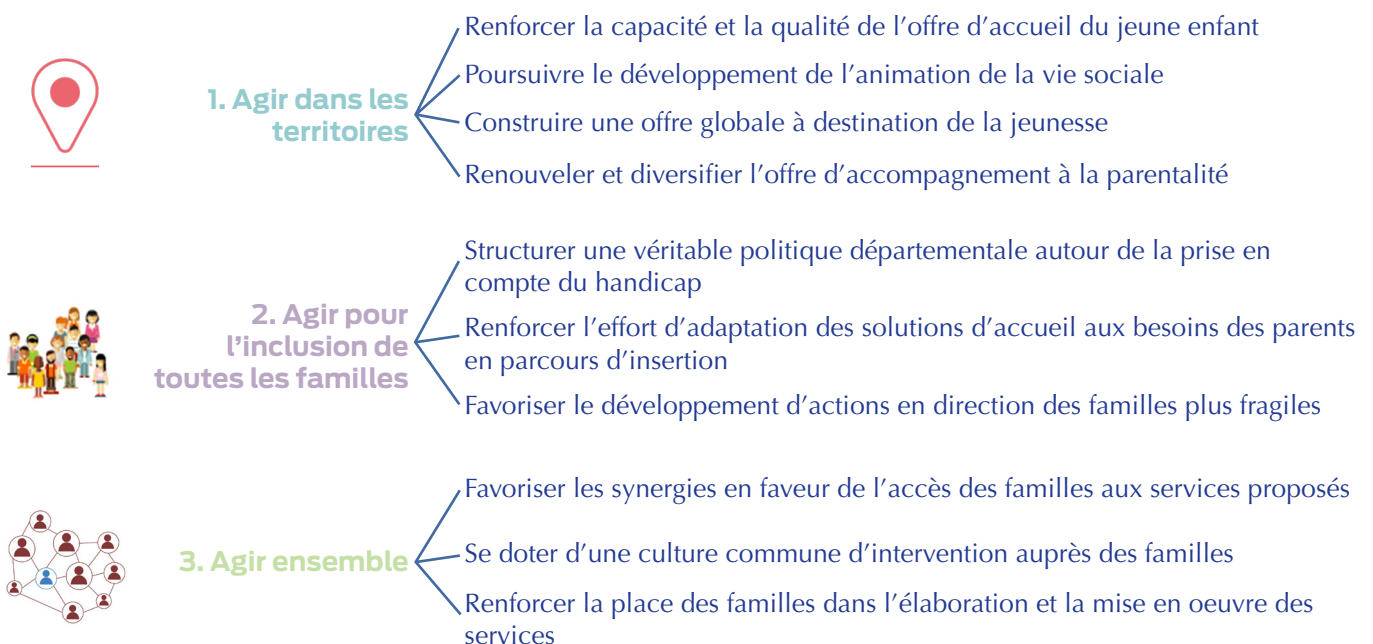
*Prévenir les difficultés et agir selon les besoins spécifiques des familles dans une démarche d'inclusion sociale*

L'une des préoccupations principales du Schéma est d'apporter une réponse adaptée et globale aux familles les plus vulnérables (familles touchées par le handicap, familles monoparentales, familles à faibles revenus ou en situation d'insertion professionnelle).

## Axe 3 : Agir ensemble

*Favoriser la mise en réseau des acteurs et la participation active des familles*

### Les axes stratégiques se déclinent en objectifs opérationnels



Objectifs opérationnels	Pilote	Actions à mener
<b>Renforcer la capacité et la qualité de l'offre d'accueil du jeune enfant</b>	CD / CAF	Favoriser la création de places d'accueil collectif en ciblant les territoires prioritaires (taux de couverture faible, QPV, ...)
	CD / CAF	Élaborer un dispositif d'aide aux structures en difficulté
	CAF	Promouvoir des modes d'accueil innovants (éveil culturel et artistique, écologie, approches pédagogiques nouvelles etc.)
	CD	Favoriser le recours à l'accueil individuel par les familles
	CD / CAF	Développer l'attractivité du métier d'assistant-e maternel-le et le promouvoir via le site monenfant.fr
<b>Poursuivre le développement de l'animation de la vie sociale</b>	MSA / CAF / Fédération des Centres Sociaux	Repérer les points d'appui potentiels pour le développement de nouvelles structures en milieu rural et en quartier politique de la Ville (Fédération Départementale des Centres Sociaux, Foyers Ruraux et des Maisons de la Jeunesse et de la Culture, chefs de projet Politique de la Ville, diagnostics CTG etc.)
	CAF / DDSCS	Étudier la pertinence d'un conventionnement tripartite CAF-État-gestionnaire pour les équipements d'animation de la vie sociale
<b>Construire une offre globale à destination de la jeunesse</b>	CAF / DDSCS	Réaliser un état des lieux de l'offre et des besoins en y associant les jeunes du territoire
	CAF / DDSCS / (FD Csx en appui)	Favoriser le développement de nouvelles structures proposant un cadre adapté aux besoins des jeunes
	CD / CAF / DDSCS	Initier des actions en faveur de la prise d'autonomie des jeunes (numérique, logement, mobilité etc.)
<b>Diversifier et adapter l'offre d'accompagnement à la parentalité</b>	MSA / CAF / DDSCS	Améliorer la couverture des zones rurales et des QPV en matière de dispositifs de soutien à la parentalité (CLAS, LAEP, REAAP, médiation familiale etc.)
	FDCSX / CAF	Développer l'accompagnement des familles (parents et jeunes) sur les usages numériques
	FDCSX / CAF	Accompagner les professionnels de terrain (dispositifs et actions de soutien à la parentalité) dans le renouvellement de leurs modes d'intervention : approche globale systémique, actions itinérantes, échanges entre pairs etc.

Objectifs opérationnels	Pilote	Actions à mener
<b>Structurer une véritable politique départementale autour de la prise en compte du handicap</b>	MDPH / CAF	Étudier l'opportunité de mettre en place un pôle ressources départemental sur le handicap
	MDHPPH / CAF	Former et sensibiliser les professionnels de l'accueil à la question du handicap et les informer sur l'offre existante
	CD / CAF / MDPH (en appui)	Développer des solutions spécifiques à destination des parents d'enfants en situation de handicap : solutions de répit, groupes de pairs, adaptation des services et équipements, scolarisation etc.
<b>Renforcer l'effort d'adaptation des solutions d'accueil aux besoins des parents en parcours d'insertion</b>	CD / CAF	Inciter les structures d'accueil du jeune enfant à développer l'offre d'accueil en horaires atypiques, en accueil occasionnel et en accueil d'urgence
	DDCS / CD / CAF	Poursuivre le développement des crèches à vocation d'insertion professionnelle (AVIP) sur le territoire
<b>Favoriser le développement d'actions en direction des familles plus fragiles</b>	CAF / CD	Inciter les structures d'accueil et d'accompagnement à développer des actions en direction des familles monoparentales, des parents sans emploi, des parents confrontés à la séparation
	DDCS / CD	Inciter les structures d'accueil et d'accompagnement à développer des actions spécifiques autour des violences faites aux femmes et des violences familiales

Objectifs opérationnels	Pilote	Actions à mener
<b>Favoriser les synergies en faveur de l'accès des familles aux services proposés</b>	Caf / CD	Renforcer et adapter la communication autour de l'offre du territoire à destination de chaque type de public (jeunes, familles isolées etc.)
	Fédération des Centres Sociaux / CAF	Soutenir la dynamique de mise en réseau des acteurs d'animation de la vie sociale
	Fédération des Centres Sociaux / CAF	Faire vivre le réseau départemental des acteurs de la parentalité, gérer/actualiser le site parentalité du Val d'Oise
<b>Se doter d'une culture commune d'intervention auprès des familles</b>	DDCS / CD	Mettre en place des formations et des outils communs sur la lutte contre les comportements sexistes et les violences faites aux femmes
	Tous les acteurs	Soutenir la formation et l'analyse de pratique pour les professionnels et les bénévoles qui accompagnent les familles
	CD / CAF	Renforcer les modalités de collaboration entre les professionnels de la petite enfance et les professionnels de la parentalité
<b>Renforcer la place des familles dans l'élaboration et la mise en œuvre des services</b>	Fédération des Centres Sociaux / CAF	Valoriser à l'échelle départementale les actions portées par les familles au sein des structures d'animation de la vie sociale
	Fédération des Centres Sociaux / CAF	Soutenir les initiatives portant sur le développement de nouvelles formes de rencontre avec les familles et la prise en compte de leur expertise d'usage
	Fédération des Centres Sociaux / CAF	Soutenir les actions favorisant l'implication des parents au sein des structures d'accueil
	DDCS / CD / CAF	Favoriser l'engagement des jeunes dans l'organisation et la mise en place de leurs projets

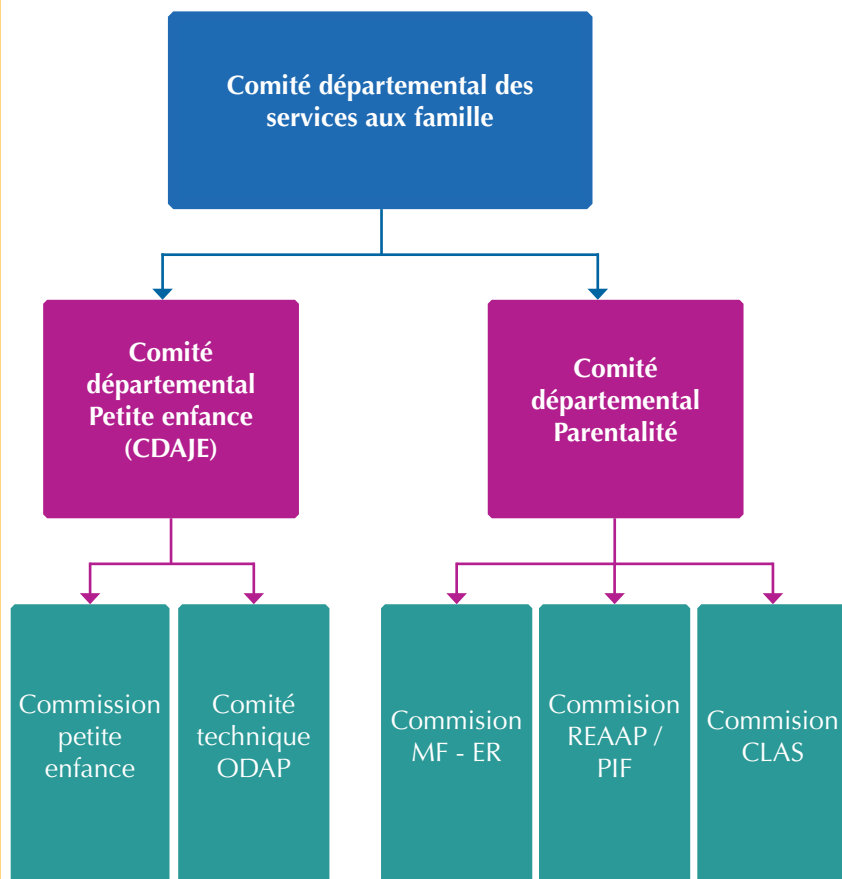


# Gouvernance du schéma départemental des services aux familles

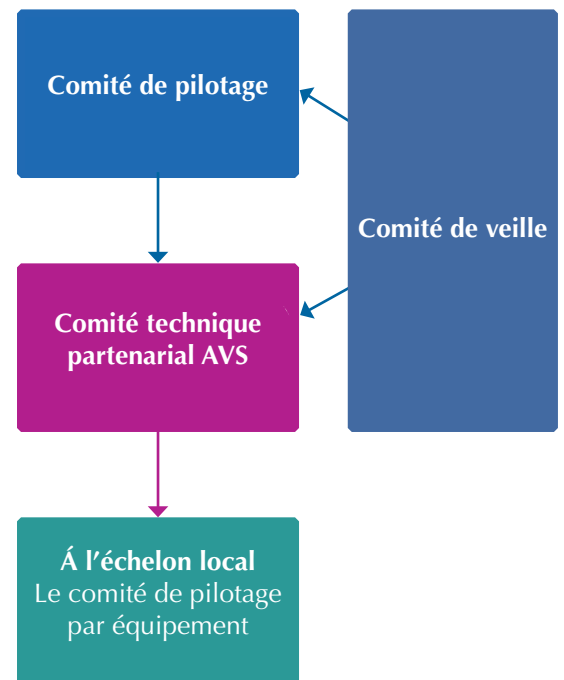
La gouvernance mise en place lors du précédent Schéma, rappelée ci-dessous, est révisée afin de la rendre davantage opérationnelle et d'assurer un pilotage transversal des axes structurant le Schéma.

## Gouvernance antérieure

### SDSF

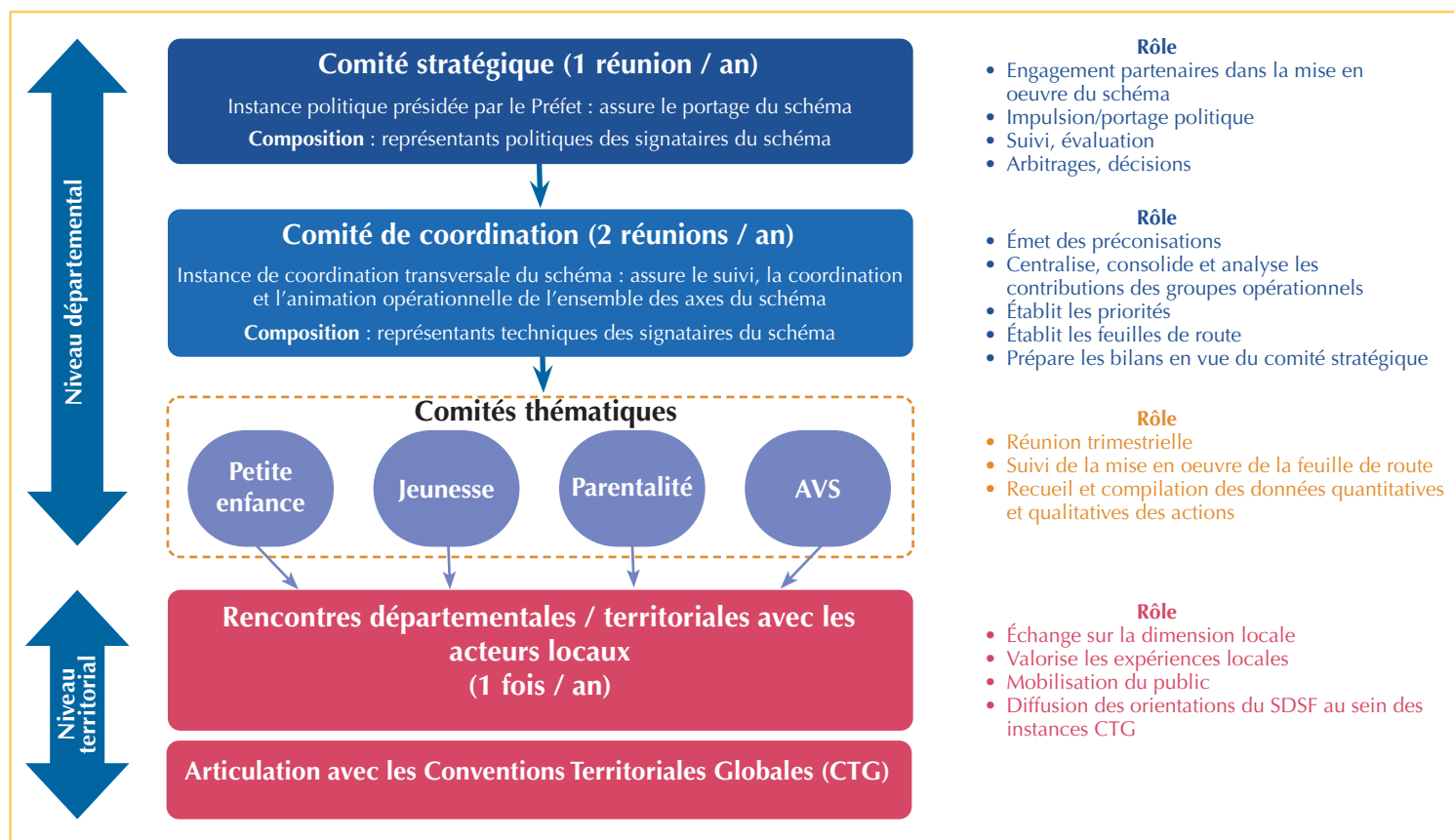


### SDAVS



# Gouvernance du schéma départemental des services aux familles

## Nouvelle gouvernance définie



La création d'un comité de coordination permet le pilotage opérationnel de l'ensemble des axes stratégiques du Schéma dans une dynamique et une animation transversale.

Des sous-groupes de travail seront à mettre en place dans le cadre d'un déploiement opérationnel des sujets transversaux.

La mise en œuvre opérationnelle des actions du Schéma est assurée par les comités thématiques regroupant les compétences techniques propres et transversales à chaque domaine et favorisant une coopération partenariale transverse autour d'enjeux et d'objectifs communs.

L'intégration de rencontres départementales consacrées à des sujets identifiés par les acteurs du schéma (sorte d'assemblée générale annuelle des acteurs du schéma) et/ou territoriales (à la faveur de sujets ou d'initiatives-actions) avec les acteurs locaux permet une articulation du Schéma sur le plan territorial.

De même, l'articulation territoriale entre le SDSF et les conventions territoriales globales (CTG), conclues entre la CAF et les collectivités locales, sera opérée afin d'assurer une efficacité des actions déployées au regard des besoins identifiés dans les territoires.

Enfin, l'intégration des familles aux instances thématiques du schéma et/ou aux rencontres territoriales sera engagée afin de permettre l'inclusion et la participation directe des familles à l'élaboration et la mise en œuvre des actions du schéma dont elles sont les bénéficiaires. La conduite du schéma se réalisera dans une dynamique de démocratie sociale participative.

Les modalités opérationnelles d'intégration des familles aux instances du schéma seront proposées au cours du dernier trimestre 2020.

# MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Les parties signataires s'accordent pour mobiliser, dans la mesure du possible, les moyens nécessaires à la réalisation des actions dans le respect des compétences et des territoires d'intervention qui leur sont dévolus. En tout état de cause, le financement de ces actions respecte les procédures de droit commun mises en place par chaque partie du Schéma.

## SUIVI ET ÉVALUATION

Les parties signataires s'engagent à mettre en œuvre, à suivre et à évaluer les actions décrites dont ils sont référents dans le Schéma.

L'évaluation et le suivi de la mise en œuvre sont réalisés par le comité stratégique au regard des éléments et indicateurs transmis par le comité de coordination. Cette dernière instance est chargée, en outre, du suivi des objectifs et des actions de manière transversale sur l'ensemble des thématiques. Enfin, les comités thématiques sont en charge de la mise en œuvre des feuilles de route et de l'évaluation des actions dans leurs champs de compétence respectifs.

Les indicateurs sont précisés pour chaque action dans les fiches actions annexes.

## MODIFICATION ET RÉSILIATION

Chaque année, les parties s'engagent à s'assurer de la nécessité de procéder, par voie d'avenant, à des ajustements. L'avenant précise toutes les modifications apportées au schéma d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Le présent Schéma peut être résilié par une ou plusieurs des parties, sous réserve du respect d'un délai de préavis de trois mois, formalisé par lettre recommandée avec avis de réception.

	le Préfet du département ci-après dénommé « l'État »	la Présidente du Conseil départemental ou son représentant
la Présidente du Conseil d'administration et la Directrice Générale de la Caisse d'allocations familiales	le Représentant de l'Union des Maires du Val d'Oise	le Président du Conseil d'administration et le Directeur de la Mutualité Sociale Agricole
la Directrice académique des services de l'Éducation nationale	la Directrice territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse du Val d'Oise	le Représentant de la Maison Départementale des Personnes Handicapées
le Représentant de la Caisse nationale d'assurance vieillesse	le Président de la fédération départementale des Centres sociaux	le Président de la Fédération Départementale des MJC et associations d'Éducation Populaire
Le Préseidant de la Fédération des Foyers ruraux du Vald'Oise	la Présidente de l'Union départementale des associations familiales	le Représentant du Centre Départemental d'Information sur les Droits des femmes et des familles

**ANCT** : Agence nationale pour la cohésion des territoires

**CAF** : Caisse d'allocations familiales

**CD** : Conseil départemental

**CLAS** : Contrat local d'accompagnement scolaire

**CNAF** : Caisse nationale d'allocations familiales

**COG** : Convention d'objectifs et de gestion

**CTG** : Conventions territoriales globales

**CTRAD** : Cellule technique de réflexion et d'aide à la décision

**DDCS** : Direction départementale de la cohésion sociale

**EAJE** : Etablissement d'accueil du jeune enfant

**EPCI** : Etablissement public de coopération intercommunale

**LAEP** : Lieu d'accueil enfants parents

**MAM** : Maison d'assistants maternels

**MSA** : Mutualité sociale agricole

**ODAPE** : Observatoire départemental de l'accueil de la petite enfance

**PCPE** : Point conseil petite enfance

**PJJ** : Protection Judiciaire de la Jeunesse

**PIF** : Point information familles

**PMI** : Protection maternelle et infantile

**PRE** : Programme de réussite éducative

**PSU** : Prestation de service unique

**QPV** : Quartier politique de la ville

**RAM** : Relais assistants maternels

**REAAP** : Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents

**UDAF** : Union départementale des associations familiales

